

Paris, le 14 janvier 2016

Mesdames, Messieurs les licenciés
intermittents

Copie : Ligues / Comités Départementaux /
structures affiliées et agréées

Nos réf. MCF/SST/2015.0046

ASSURANCE : NOUVEAUTÉ 2016

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Française de Parachutisme tient tout d'abord à vous présenter ses meilleurs vœux pour 2016 pour vos proches et vous-même.

Avant que la saison ne débute, nous tenions à vous faire savoir que de nouvelles dispositions ont été prises concernant l'activité des professionnels et leur couverture "Assurances".

L'activité professionnelle qui, jusqu'à fin 2015, était couverte au sein des seules structures fédérales, **est étendue, à dater du premier (1) janvier 2016 en dehors de celles-ci.**

Bien évidemment, le moniteur doit être titulaire d'une licence / assurance fédérale en cours de validité et des qualifications requises à jour.

La fédération souhaite, dans cette nouvelle approche, répondre à votre attente.

Les services de la fédération restent à votre écoute si vous souhaitez plus amples informations : n'hésitez pas à les contacter.

Belle saison 2016 à tous.

Sportives salutations.

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr
N°Orias 14000826 - www.orias.fr

Marie-Claude FEYDEAU
Présidente

